

**COMMUNE de BELZ**  
**REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 16 FEVRIER 2022**  
**PROCES VERBAL DE REUNION**

*L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à dix-huit heures trente, en session ordinaire, salles des Astéries, rue de Kerdonnerch, sous la présidence de Hervé LE GLOAHEC, Maire adjoint*

Elus présents : Hervé LE GLOAHEC, Yves TILLAUT, Dominique De WIT, Philippe LE MIGNANT, Catherine LE GLOANIC, Daniel LE CARRER, Patricia BARACH, Catherine EZANNO, Eric LE TORTOREC, Brigitte LE CALVE, Christine KERZERHO, Dominique KERARON, Xavier DAL, Marie GIBLET, Nathalie DINGE, Michel DAVID, Philippe REMOND, François BERTIC, Valérie BOSCHER, Christiane MOULART, Claudine SALAUN-DANIGO, Jean-Claude MAHE, Yannick BIAN.

Pouvoir de vote : Bruno GOASMAT donne pouvoir à Hervé LE GLOAHEC  
Audrey NICOLAS donne pouvoir à Yves TILLAUT  
Laurent AMOUROUX donne pouvoir à Christiane MOULART

Absent excusé : Thierry PHILIPPE

Secrétaire de séance : Brigitte LE CALVE

Date de convocation : le 7 février 2022

Hervé LE GLOAHEC donne lecture de l'ordre du jour.

Le PV du dernier Conseil est validé à l'unanimité.

Marie GIBLET prend part au Conseil Municipal au point 2 Finances.

---

La réunion du Conseil Municipal se tient exceptionnellement **salles des Astéries** en raison de la crise sanitaire, pour permettre une distanciation suffisante entre élus et entre public.

---

## **1) TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **• 1-1) ELECTION D'UN MAIRE ADJOINT**

Jacquette LUCAS a informé de sa démission du poste d'adjoint au Maire en charge des affaires sociales et des Ressources Humaines, et de sa fonction d'élu au sein du Conseil Municipal.

Cette démission a été acceptée par le Préfet du Morbihan le 26 janvier dernier.

La suivante de liste du groupe majoritaire, Valérie BOSCHER est devenue dès lors conseillère municipale.

Hervé LE GLOAHEC remercie Jacquette LUCAS pour l'ensemble de son action depuis 2008 au sein du Conseil Municipal et depuis 2009 en tant que Maire adjoint aux affaires sociales. « *Nous la remercions pour son engagement sans faille* ».

Il est proposé au Conseil d'élire un nouvel adjoint en charges des affaires sociales et des RH. Pour le groupe majoritaire, la candidature proposée est celle de Patricia BARACH.

Pour le groupe minoritaire, Claudine SALAUN DANIGO est candidate.

En réponse à une question de Claudine SALAUN DANIGO sur la présentation des motivations des candidates, Hervé LE GLOAHEC précise que cela n'est pas nécessaire.

Après vote à bulletins secrets, Patricia BARACH recueille 20 voix et Claudine SALAUN DANIGO 5 voix.

Patricia BARACH est immédiatement installée dans ses fonctions de Maire adjoint. Elle aura en charge l'action sociale et les ressources humaines.

- **1-2) MODIFICATION DES COMPOSITIONS DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

Jacquette LUCAS était élue dans les commissions municipales :

- Commission Ressources Humaines
- Comité Technique et CHSCT
- Communication et relations publiques
- Copil révision du PLU
- Conseil d'Administration du CCAS

Concernant le remplacement de Jacquette LUCAS à la commission révision du PLU, interrogé par M. BIAN, Hervé LE GLOAHEC précise que ce remplacement n'est pas obligatoire, mais que si toutefois un élu du groupe majoritaire souhaite intégrer cette commission, cela est possible. Aucun élu ne candidate.

Il est donc proposé les modifications suivantes :

- Ressources Humaines : Brigitte LE CALVE
- CT et CHSCT : Brigitte LE CALVE (suppléante) } Patricia BARACH déjà membre
- Communication et relations publiques : Valérie BOSCHER
- Jeunesse : Valérie BOSCHER remplace Brigitte LE CALVE
- Conseil d'Administration du CCAS : Valérie BOSCHER (P. BARACH déjà membre)
- Tourisme – animation : Valérie BOSCHER remplace Brigitte LE CALVE

Le Conseil valide à l'unanimité ces modifications de compositions des commissions.

## **FINANCES**

- **2-1) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE**

Après présentation des documents, le Président de séance quitte la séance et Dominique De WIT en assure la présidence. Elle soumet au vote de l'assemblée ce compte administratif.

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 3 382 705.77 €

Recettes : 4 020 699.83 €

Excédent de fonctionnement : 637 994.06 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 1 344 609.35 €

Recettes : 2 600 359.43 €

Excédent 2021 : 33 660.33 €

Excédent cumulé : 1 255 750.08 €

A l'unanimité, ce compte administratif est validé.

• **2-2) COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET ANNEXE DES MOUILLAGES**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Dépenses : 28 310.90 €

Recettes : 35 633.38 €

Excédent de fonctionnement : 7 322.48 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 16 493.10 €

Excédent 2021 : 16 493.10 €

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce compte administratif.

• **2-2) DOB 2022 (Débat d'Orientations Budgétaires)**

Le DOB joint en annexe est présenté et débattu en séance.

Le volet « orientations budgétaires 20213 apporte les commentaires suivants après présentation par les maires adjoints concernés :

Yannick BIAN : « Sur les 1 900 000 € d'excédents 2021, l'extension du service technique représente 40 % de cette dépense et l'outil en main 30 %. Il s'agit là d'un important engagement de la commune sur ces deux sujets. Avec la réfection de la cour, l'investissement pour ce seul service technique est de 770 000 € sur deux années pour améliorer les conditions de travail des agents de ce service.

*D'autres enjeux sont aussi importants, voire plus. Vos orientations budgétaires ne sont pas assez ambitieuses. Vous ne faites pas de réserve foncière pour les jeunes ménages, qu'en est-il des écoles ? Saint-Cado est le poumon touristique de notre commune. Sur ces sujets, vous manquez d'ambition. Qu'en est-il du tourisme ? sur ce sujet, rien. Je suis choqué par un tel programme.*

*La dette baisse, mais notre valeur patrimoniale baisse également. Des efforts conséquents doivent être faits sur la voirie, des investissements majeurs doivent être réalisés pour notre commune et c'est aujourd'hui, que les taux d'emprunts sont bas. Nous n'adhérons donc pas à ces orientations budgétaires ».*

*Hervé LE GLOAHEC : « nous devons traiter l'urgent. Trop de choses n'ont pas été faites, notamment pour le service technique qui travaillent dans des conditions inacceptables. Pour l'outil en main, ce projet est une belle opportunité pour notre commune et les jeunes. Des emprunts importants seront réalisés, notamment pour le réaménagement des axes de voirie entre le bourg, Pont-Lorois et Croix-Jean, Saint-Cado. C'est aujourd'hui le temps des études, des rencontres avec l'ensemble des concessionnaires de réseaux avec de prendre des décisions ».*

*Yannick BIAN : « on ne peut pas se satisfaire d'une dette qui baisse. Il faut constituer des réserves foncières, il faut maintenir la commune à un bon niveau. Il faut lancer des projets pour 2030, des projets ambitieux pour la commune. Pourquoi ne pas investir dans l'acquisition foncière ? »*

*Hervé LE GLOAHEC : « il est trop tard. Le prix du foncier est trop élevé. Nous mettrions toutes nos capacités financières dans ces achats ».*

*Yves TILLAUT : « Constituer aujourd'hui des réserves foncières est dangereux car non artificialisation des terres devient de plus en plus un impératif. Le risque est grand de ne pas pouvoir construire dans d'éventuelles réserves que nous aurions constituées.*

*Par ailleurs, des projets structurants sont à l'étude : le futur équipement sportif, de loisirs et l'aménagement des deux axes entre le bourg Pont-Lorois et Croix Jean St Cado ».*

*Dominique De WIT : « Je précise concernant les écoles que des travaux importants de réfection complète de l'ensemble des sanitaires sont en cours, prennent d'ailleurs du retard du fait des difficultés d'approvisionnement des matériaux et de la crise sanitaire ». C'est trop difficile pour les enseignantes et les élèves de rajouter des travaux aux travaux. Finissons d'abord ce qui est engagé.*

*Enfin, un audit énergétique a été commandé pour l'ensemble de cet établissement, y compris la restauration et le centre de loisirs. Attendons les conclusions et les préconisations ».*

*Yves TILLAUT : « Pour l'accueil des jeunes ménages, nous avons d'ores et déjà une exigence de 30 % de logements aidés. C'est notamment le cas pour le programme immobilier derrière la poste. 90 logements y sont prévus dont 30 % de logements aidés avec un volet BRS (Bail Réel Solidaire) ».*

- **2-4) COMPTES DE GESTION**

Ces comptes, tenus par la trésorerie, sont identiques aux CA 21 du budget principal de la commune et des mouillages.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ces comptes de gestion.

## 2) ETUDES

### 3-1 SPR : demandes de subventions

Yves TILLAUT présente ce dossier.

Le 29 septembre dernier, le Conseil Municipal avait approuvé le lancement d'une étude SPR sur la commune et autoriser le Maire à solliciter toutes les subventions possibles.

Un marché public d'étude a donc été publié et la commission d'appel d'offres, réunie le 31 janvier dernier a retenu le bureau d'études GHECO (Bernard WAGON, architecte urbaniste) associé à Valérie ROUSSET (archéologue du bâti, historienne de l'art), respectivement de La Rochelle et Toulouse.

Le coût de cette étude qui se déroulera sur deux années est de 50 945 € HT.

La DRAC et le Conseil Départemental subventionnent cette étude. Il est donc proposé le tableau de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	50 945 €	Subvention DRAC 50 %	25 472.50 €
		Subvention CD 56 30 %	15 283.50 €
		<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>40 756.00 €</b>
		Reste à charge commune	10 189.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>50 945 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>50 945 €</b>

*A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès :*

- de la DRAC à hauteur de 50 %
- du CD 56 à hauteur de 30 %

*et à signer tout document relatif à ce dossier.*

### • 3-2 Chapelle de St Cado : demandes de subventions

Il est constaté depuis plusieurs mois des infiltrations d'eau importantes le long de certains murs intérieurs de la chapelle.

Avant toute intervention sur l'édifice classé monument historique, il est indispensable d'établir une étude diagnostic pour connaître l'ensemble des désordres sur cette chapelle.

Dominique LIZERAND, architecte du Patrimoine, propose une étude chiffrée à 19 275 € HT comprenant également un état sanitaire du calvaire, un programme des travaux et l'estimatif financier correspondant.

Le Conseil Départemental subventionne cette étude à hauteur de 50 % et la Région sera également sollicitée à hauteur d'une subvention de 30 %.

Il est donc proposé le tableau de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Etudes	19 275 €	Subvention REGION 30 %	5 782.50 €
		Subvention CD 56 50 %	9 637.50 €
		<b>SOUS-TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>15 420.00 €</b>
		Reste à charge commune	3 855.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 275 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>19 275 €</b>

A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter des subventions auprès :

- de la Région à hauteur de 30 %
- du CD 56 à hauteur de 50 %

et à signer tout document relatif à ce dossier.

### 3) JEUNESSE

#### 4-1 Equipement du service : demandes de subvention

Dominique De WIT présente ce dossier.

La CAF subventionne à hauteur de 30 % les besoins en équipement du service enfance/jeunesse, à raison d'une demande toute les 3 ans.

Pour 2022, les besoins les suivants :

<b>MOBILIER</b>	
Mobilier pour rangement et bureau	2 600 €
Sous-total MOBILIER	
<b>MATERIEL INFORMATIQUE 2 600 €</b>	
<b>MATERIEL INFORMATIQUE</b>	
2 ordinateurs portable	4 000 €
1 imprimante pour l'accueil de loisirs	1000 €
<b>MATERIEL INFORMATIQUE 5 000 €</b>	
<b>MATERIELS DIVERS</b>	
Tentes couchages	1 500 €
Enceinte portative	250 €
2 enceintes bluetooth	300 €
Matériel pour espace contact animal (bois visserie plexiglas...)	700 €
Flipper pour EJ	5 000 €
Billard pour EJ	2 000 €
Table multi-jeux pour accueil de loisirs	1 500 €
2 petites tentes cuisine pour les séjours	400 €
<b>MATERIELS DIVERS 11 650 €</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>19 250 €</b>

A l'unanimité, le Conseil autorise M. le Maire à solliciter une subvention de 30 % auprès de la CAF du Morbihan, à hauteur de 5 775 €.

#### 4) INFORMATIONS DIVERSES

- **Travaux d'assainissement à Ninézur :**

Selon les dernières informations communiquées par la communauté de communes AQTA, ces travaux débiteront en mai- juin 2022 pour s'achever selon le calendrier prévisionnel au 2<sup>ème</sup> trimestre 2023.

- **Les prochaines manifestations :**

- Une opération nettoyage des plages le 27 février prochain avec l'association les mains dans le sable.
- La semaine sans pesticides du 18 mars au 3 avril
- Le festival Méliscènes avec 2 représentations sur Belz le 20 mars « les intimités de l'homme-orchestre »
- Le carnaval le 2 avril

- **Sport Santé pour tous :**

Dominique De WIT présente cette activité :

Les publics ciblés et actions proposées :

- **A destination des sédentaires** (seniors, personnes atteintes de maladies chroniques, personnes isolées...) : 1 fois/semaine  
Objectifs :  
⇒ Promouvoir un comportement favorable à la santé des belzois de + de 60 ans et contribuer à la lutte contre l'isolement
- **A destination des familles de Belz** : 3 fois dans l'année (rallye, olympiade, tournois, parc de jeux...)  
Objectifs :  
⇒ Renforcer le lien familial, vivre des moments inoubliables, faire naître puis partager une passion commune, échanger avec les familles...
- **A destination des agents de la commune** (tous services) :  
Objectifs :  
⇒ Renforcer la cohésion d'équipe, améliorer la motivation au travail, favoriser une meilleure santé des agents...

\*\*\*\*\*

*L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.*

